

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00452

Numéro SIREN : 832 267 702

Nom ou dénomination : GEXTERNA

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 5567

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/10/2018
Numéro de dépôt : 2018/5567
Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Démission de président
Nominations de président

Déposant :

Nom/dénomination : GEXTERNA
Forme juridique : Société par actions simplifiée
N° SIREN : 832 267 702
N° gestion : 2017 B 00452



GEXTERNA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 16 boulevard Frédéric Mistral
11000 NARBONNE
RCS NARBONNE : 832 267 702

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PROCES-VERBAL

Le 12 octobre 2018 à 17 h 00, les actionnaires de la société SAS GEXTERNA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire audit siège social au 16 Boulevard Frédéric Mistral à NARBONNE (11100), sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Cornu.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Démission du Président
- ✓ Désignation d'un nouveau Président
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- ✓ Questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 – DEMISSION DU PRESIDENT

L'assemblée Générale prend acte du désir de Monsieur Laurent CORNU, de démissionner de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

Elle le remercie pour le soin apporté à la gestion des affaires durant l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 – NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Présidente de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Madame MARTINEZ Valérie

Née le 29/06/1964 à la Tronche

Demeurant Résidence le Belvédère – Bât A 1 – Impasse des Calanques- 66000 PERPIGNAN
De nationalité Française

La Présidente est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet de ladite société.

Madame MARTINEZ Valérie, présente, remercie l'Assemblée de l'avoir désignée aux fonctions de présidente de la société, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions dans la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 – POUVOIRS

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée ce jour à 17h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame Valérie MARTINEZ

(précédé de la mention bon pour acceptation des fonctions de Président)

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

